

DECISION D'ADMISSION Le 01/04/2025 sous N°1RH1831S1	SIGNALISATION HORIZONTALE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES - NF2
Adresse du titulaire : Aximum Industrie 8, rue Jean Mermoz 78114 Magny-les-Hameaux France Site(s) de production Aximum Industrie - Noyon (60) Aximum Industrie - Rouen (76) Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF 058 révision 11 et aux annexes de certification NF 058 "Signalisation horizontale" révision 14 Désignation :Typhon Jaune Rétro Nature :PE: Peinture à l'eau Durée de vie :500 000 passages de roues Application sur le circuit d'essai (RN2) :2022 La fiche technique signée par le CEREMA le 17/03/2025 doit obligatoirement être annexée à la présente décision. Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2026 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées. La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus. Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN	